

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 5 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le cinq mai, le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MENUT, Maire

Date de convocation : 28 avril 2014

PRESENTS : M.BONNET J.C., M.DELAVIE J., MME SHARPE S., M.MAILLETAS A., MME OUARY F., MME DAGNAUD F., MME BŒUF D., M.VIAUD A., MME CHETANEAU M., M.GOBIN J., MME CONIJN M., M.PEYRONT M., M.NEIGE P., MME FAUVEL M.C., M.ESPAGNET E., M.MOYEN D., MME GERVAIS S.

ABSENTS EXCUSÉS :

M.LORENZO J.D. donne procuration à M.VIAUD A., MME COCHIN L. donne procuration à MME CONIJN M., M.SAUTREAU J.M donne procuration à M.MENUT J., MME MOUSSION A. donne procuration à MME BŒUF D., MME FORESTIER M. donne procuration à MME GERVAIS S.

SECRETAIRE : MME SHARPE Sylvie

.....

QUESTION 1 : TRANSFORMATION DE POSTES

Le maire indique aux élus que des agents ont la possibilité de se voir promus à un avancement de grade. Afin d'entériner cette disposition, il est nécessaire de transformer leur grade actuel en leur grade futur. Aussi il propose de créer les postes suivants et de modifier le tableau des emplois au 06 mai :

- un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à la place d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe qui sera supprimé,
- un poste d'éducateur des Activités Physiques et Sportives principal 1^{ère} classe à la place de l'actuel poste d'éducateur des APS 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour remplacer l'actuel poste d'adjoint technique 1^{ère} classe,
- un poste d'ATSEM (agent spécialisé des écoles maternelles) principal 2^{ème} classe en remplacement de l'actuel poste d'ATSEM 1^{ère} classe – ce dernier poste est créé en concomitance avec la communauté de communes, l'agent étant intercommunal.

La nomination des agents est soumise à l'avis de la CAP (commission administrative paritaire) qui doit vérifier les quotas et la délibération communale (celle-ci validait les taux à 100% des « promus-promouvables »).

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Le tableau communal des effectifs sera modifié au 5 mai 2014.

Voté à l'unanimité. DELIBERATION

QUESTION 2: AVENANT DE PLUS-VALUE – SALLE DE SPECTACLES

Le maire fait part à l'assemblée de la nécessité de valider des travaux supplémentaires dans la salle de spectacles en vue de se conformer aux exigences, soit du maître d'œuvre, soit des bureaux de contrôle soit de la maîtrise d'ouvrage.

Aussi, il demande aux élus de se prononcer sur l'avenant suivant :

LOT 08 – GÉNIE ÉLECTRIQUE – Avenant N° 1 pour un montant de 931,72 € HT soit 1 114,34 € TTC selon les devis présentés par la SARL FRAPIER ENTREPRISES, domiciliée ZA de Camparian Nord – 33870 VAYRES.

Voté à l'unanimité. DELIBERATION

QUESTIONS 3: INDEMNITÉS DU TRÉSORIER

Le Maire rappelle que la nouvelle assemblée doit délibérer sur l'octroi des indemnités de conseil au comptable du trésor.

Il propose de reconduire les précédentes dispositions au profit de Madame PETIT Maryse, c'est-à-dire de solliciter son concours pour assurer les prestations de conseil et lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an. Il précise que l'indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant l'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Voté à l'unanimité. DELIBERATION

AJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR APRES ACCORD DU CONSEIL :

COMITE DE PILOTAGE – DIAGNOSTIC PAVE

Le Maire indique que le diagnostic PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics) est engagé et que pour faciliter les études il est conseillé de créer un comité de pilotage. Il propose après acceptation des conseillers :

Pour La Roche-Chalais :

- Jean-Claude BONNET, 15 rue des Camélias 24490 LA ROCHE-CHALAIS
- Martine CONIJN, 9 rue de la Dronne 24490 LA ROCHE-CHALAIS

Pour Saint-Michel de Rivière :

- Joël GOBIN, le Moulinasse 24490 SAINT-MICHEL DE RIVIERE
- Alain MAILLETAS, Frissons 24490 SAINT-MICHEL DE RIVIERE

Pour Saint-Michel-L'écluse-et- Léparon :

- André VIAUD, Le Renard 24490 SAINT-MICHEL LEPARON
- Martine CHETANEAU, Ganet 24490 SAINT-MICHEL LEPARON

Voté à l'unanimité. DELIBERATION

